

Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

numéro 11

DÉCEMBRE
2022
JANVIER
2023

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

p.15

LA RÉNOVATION DES VESTIAIRES
DU GYMNASSE DE BEAUMONT-SUR-SARTHE
EST EN COURS

www.cchautesarthealpesmancelles.fr



p.4

TOURISME
Succès de la saison
touristique du Gasseau

p.8-9

**HABITAT ET
ENVIRONNEMENT**
La communauté de communes au
service de la rénovation énergétique

p.10

GESTION DES DÉCHETS
Les marchés renouvelés

hsam
Communauté de Communes
**Haute Sarthe
Alpes Mancelles**

Philippe Martin

Président de la communauté de communes
Haute Sarthe Alpes Mancelles
Maire de Bourg-le-Roi



À votre service pour améliorer votre quotidien et protéger notre environnement

Hausse des coûts de gestion des déchets

Au cours de ce deuxième trimestre 2022, la communauté de communes a dû renouveler l'ensemble de ses marchés de collecte et de traitement des déchets. Bien que les élus communautaires aient choisi les offres les mieux adaptées au vu des différents critères de décision (prix, services, expertise du candidat), les résultats de ces appels d'offres se traduisent par une hausse conséquente du budget consacré à la gestion des déchets.

En effet, plusieurs prestataires ont fortement augmenté leurs tarifs, anticipant l'évolution des coûts de production et la baisse des prix de rachat des matières recyclées. Tributaires de ces sociétés, qui sont de moins en moins nombreuses à répondre aux appels d'offres, la communauté de communes subit ces hausses et n'a pas d'autre solution que de les répercuter sur le montant de la redevance pour préserver sa capacité à financer ses services.

À présent, nous devons encore redoubler d'efforts pour maîtriser notre budget. C'est pourquoi nous vous demandons de trier vos déchets avec la plus grande rigueur afin de diminuer les erreurs de tri qui deviennent très coûteuses : c'est l'un des principaux points sur lequel nous pouvons agir pour limiter, à terme, cette inflation.

Des actions pour diminuer notre consommation énergétique

La communauté de communes est également confrontée, comme chacun d'entre vous, à la hausse des prix des énergies fossiles. Sans attendre, nous avons fait évoluer les modes de consommation énergétique de nos équipements et bâtiments (installations de plusieurs pompes à chaleur, de lampes à led...). La rénovation des vestiaires du gymnase de Beaumont-sur-Sarthe s'inscrit dans ce même contexte.

Nous encourageons également l'exploitation des énergies renouvelables, plus respectueuses de l'environnement. Après avoir permis la construction de la plus importante usine de méthanisation du département, sur la zone intercommunale de Rouessé-Fontaine, la communauté de communes vient de signer une promesse de vente d'une parcelle d'environ 4 hectares sur laquelle il est prévu d'implanter un parc photovoltaïque. Ce terrain est situé au Gué Ory, à Sougé-le-Ganelon, près du village intercommunal d'artisans. D'autres projets similaires sont en réflexion.

De plus, nous mettons tout en œuvre pour vous aider à limiter votre consommation énergétique, à travers la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique qui vous accompagne gratuitement dans les travaux dédiés à l'amélioration de la performance énergétique des logements individuels.

Dans le même esprit, nous aidons les communes à faire réaliser des diagnostics de rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Mobilités et santé : nos priorités

Nous travaillons aussi à vous proposer de nouvelles solutions de déplacements. C'est pourquoi la communauté de communes vient de recruter une chargée de mission dédiée aux mobilités. Cette technicienne commence par rencontrer les maires, car ils sont les mieux placés pour connaître les besoins de nos concitoyens. Puis, elle établira un diagnostic qui nous permettra de proposer un plan d'actions dont l'objectif sera de faciliter les déplacements de tous les habitants du territoire, à commencer par ceux qui ne disposent pas de moyens de locomotion. Sur ce sujet, nous travaillons en partenariat étroit avec la Région qui, comme la communauté de communes, est Autorité Organisatrice de Mobilité et, par conséquent, est compétente dans ce domaine.

En cohérence avec cette démarche, afin de garantir l'accès à l'offre de soins dont vous avez besoin, nous travaillons au recrutement de professionnels de santé. Nous avons, au cours de ce semestre, accueilli un infirmier en formation pour devenir infirmier de pratique avancée, ainsi qu'une orthophoniste et une sophrologue. Nous poursuivons bien évidemment nos prospections.

Les défis à relever sont multiples et incontournables. Les élus communautaires et municipaux sont pleinement engagés dans ces démarches qui ont pour objet de renforcer l'attractivité et la dynamique territoriale.

Je vous souhaite tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023. Santé, Bonheur et Réussite !

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Lundi de 9h à 12h
- Du mardi au jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Vendredi de 9h à 12h

Magazine d'informations de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

Siège social : 2 rue Abbé Lelièvre, 72130 Fresnay-sur-Sarthe - Tel : 02 43 34 34 59 - www.cchautesarthealpesmancelles.fr
Directeur de la publication : Philippe Martin - Comité de rédaction : Fabrice Goyer-Thierry, Lea Duval, Philippe Rallu • Coordination : Johan Vibert-Roulet, Sylvie Met-Péroi, Laura Trocherie • Textes : MC'Comm, Emmanuel Chevreul • Crédits photos : MC'Comm, services de la communauté de communes, Cormier-Huang Architecture, Centre Social Escale, Ecole de Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles, Inhari, Fresnay Arts Festivités, Freepik, Flaticon - Maquette et mise en page : Hastone & Ten • Impression : Imprimerie Auffret-Plessix, Mamers.

Finances

La communauté de communes maintient le cap et anticipe

« Jusqu'à présent, les finances de la communauté de communes n'ont été que faiblement impactées par la forte hausse des coûts de l'énergie, car nous avons passé nos marchés de fourniture de gaz et d'électricité avant que ce phénomène inflationniste n'apparaisse. Par conséquent, nous bénéficions encore de tarifs établis avant la crise. Cependant, nous savons que lorsque les contrats arriveront à échéance, d'ici 2024, nous devons faire face à une importante augmentation. De plus, l'intercommunalité va subir une hausse très significative des tarifs de collecte et de traitement des déchets dès 2023 (voir page 10). Elle a dû aussi appliquer l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires sur les salaires des agents, explique Jean-Pierre Frimont, vice-président en charge des finances. C'est pourquoi nous anticipons déjà cette évolution en nous attachant à

diminuer notre consommation énergétique et, plus globalement, l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement. Nous avons également choisi de réduire notre programme 2022 de travaux de voirie pour ne pas déséquilibrer notre budget. Je salue, à ce titre, la rigueur budgétaire dont font preuve tous les personnels communautaires pour nous permettre de faire des économies dans chaque service. »

Malgré ces difficultés conjoncturelles, la communauté de communes réaffirme sa volonté d'améliorer encore le quotidien des habitants et de renforcer l'attractivité du territoire. C'est pourquoi, elle ne renonce pas à investir, notamment en direction du développement économique et touristique, ainsi que dans les équipements (sport, culture, tourisme...).

Fibre optique Objectif tenu

L'ensemble des communes du territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles sont aujourd'hui desservies par le réseau de fibre optique, en aérien ou en souterrain.

« Il reste quelques habitations qui ne sont pas encore desservies, car trop isolées. Leurs occupants doivent se faire connaître auprès du Conseil départemental de la Sarthe qui s'engage à effectuer les travaux d'extension du réseau dans les 6 mois suivant la demande, précise Jean-Louis Clément, vice-président, rappelant que la communauté de communes a investi 2,2 millions d'euros dans ce projet mené par le Conseil départemental. Offrant à tous un très haut débit internet constant, le réseau de fibre optique renforce l'attractivité du territoire, assurant à ses usagers un débit équivalent à celui d'une grande ville. C'est un encouragement à venir vivre et travailler à la campagne tout en restant connecté aux centres de décisions et en échangeant quotidiennement avec ses proches. »



VOIRIE

Un programme de travaux réadapté

En raison de la hausse du coût des matières premières, qui s'est accélérée alors que le budget annuel avait déjà été voté, la communauté de communes a dû adapter son programme 2022 de travaux de voirie, afin de maintenir son équilibre financier. C'est pourquoi, après avis des techniciens, quelques chantiers ont été reportés en 2023. Les élus travaillent, dès à présent, sur le prochain programme de travaux dans un contexte toujours incertain et contraint.

D'importants travaux à prévoir sur les ouvrages d'art

Dans le cadre d'un dispositif initié par l'État, les services de la communauté de communes ont effectué un diagnostic des ouvrages d'art (ponts, constructions de soutènement...) situés hors agglomération, sur la partie de la voirie dont la communauté de communes a désormais la charge. Cet état des lieux a mis en évidence la nécessité de réaliser, dans les années à venir, d'importants travaux de réhabilitation sur ces ouvrages que les communes n'avaient plus les moyens d'entretenir seules.





Saison touristique du Gasseau Un succès renouvelé

Comme le constate, Philippe Rallu, premier vice-président, en charge du développement économique et touristique, « le domaine intercommunal du Gasseau a retrouvé les chiffres de fréquentation touristique qu'il connaissait avant la crise sanitaire. Le public est revenu en nombre, toutes générations confondues, tant pour les expositions qu'à l'occasion des concerts des Beaux dimanches après-midi. Les prestataires de l'accrobranche, du centre équestre et de la Maison du Gasseau ont également connu un beau succès. De plus, nous avons innové en organisant deux nouvelles manifestations, "Rendez-vous avec les artisans de la boutique" et "Rencontre avec les auteurs de la région", qui méritent d'être renouvelées. »

EN CHIFFRES

3 827 visiteurs

à l'exposition "Faune sauvage"

2 expositions dans le pigeonier, "Fantaisies végétales" par l'école de peinture des Alpes Mancelles et "L'art de la nature" par le foyer Anaïs de Sougé-le-Ganelon

Entre 250 et 400 spectateurs

pour chacun des 9 concerts programmés dans le cadre des "Beaux dimanches après-midi"

10 artisans

présents à la première édition des "Rendez-vous avec les artisans de la boutique" et 6 artisans supplémentaires sont venus compléter l'offre de vente.

16 auteurs et 120 visiteurs

à la première rencontre avec les auteurs de notre région

120 participants

aux 9 visites commentées du jardin

260 personnes

ont découvert le parcours de disc-golf

Plus 10 000 entrées

à l'accrobranche et plus de 7 000 personnes ont loué un canoë.

De nouveaux investissements au domaine du Gasseau

La communauté de communes continue à investir sur le domaine du Gasseau pour en conforter l'attractivité et répondre aux attentes des visiteurs, toujours plus nombreux.

Ainsi, l'éclairage du parking, datant de 2008, a été rénové. En parallèle, l'intercommunalité finalise le projet de sentier d'interprétation qu'elle conduit en partenariat avec le Parc naturel régional Normandie-Maine. Les stations de pause et les panneaux d'informations seront installés cet hiver. Ils offriront aux visiteurs, notamment aux scolaires dans le cadre de sorties pédagogiques, l'opportunité de s'aventurer plus loin encore dans le domaine, sur un parcours de 2,7 km, et d'y approfondir leurs connaissances sur la biodiversité, les

paysages, les techniques agricoles...

La communauté de communes met également à profit cette opération pour harmoniser et renouveler entièrement la signalétique informationnelle du site, afin que celle-ci réponde aux normes touristiques les plus récentes.



VOUS RECHERCHEZ un job d'été ?

La communauté de communes recrute plusieurs personnes pour travailler sur le **domaine du Gasseau** (gestion de la boutique, accueil des expositions...)

Ces postes saisonniers sont notamment ouverts à tous les jeunes du territoire âgés de 16 ans et plus.

Déposez vos candidatures (avec CV et lettre de motivation) avant la fin du mois de février 2023, à la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, 2 rue Abbé Lelièvre, 72130 Fresnay-sur-Sarthe.

UN ÉTÉ SOUS LE SIGNE des 24 Heures !



Au cours de l'année 2023, toute la Sarthe va célébrer le centenaire de la course automobile qui fait rayonner le département à travers le monde : les 24 Heures du Mans !

Le territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles participera bien évidemment à la fête avec de nombreuses manifestations qui commencent à se mettre en place. Surveillez les sites d'informations et tenez à jour votre agenda !

Des travaux pour renforcer la sécurité de l'accrobranche

Afin de renforcer la sécurité du parcours d'accrobranche du Gasseau, la communauté de communes, propriétaire de l'installation, a l'obligation d'implanter un pylône de 6 m sur lequel elle ancrera la grande tyrolienne. Les études techniques ont été réalisées et ont reçu l'avis favorable de la commission des sites classés. Le nouvel aménagement sera opérationnel pour l'ouverture de la saison en avril 2023.

Succès pour le Point d'information Touristique de Saint-Léonard-des-Bois

Aménagé par la communauté de communes au centre de Saint-Léonard-des-Bois, pour répondre aux attentes des visiteurs, le nouveau Point Info Touristique a ouvert ses portes en juillet 2022 et a immédiatement séduit le public, qui a trouvé une abondante documentation utile et variée. Les agents recrutés temporairement par l'Office de Tourisme pour répondre au public ont été très sollicités. 2 168 personnes ont été accueillies dans ce nouveau local. Concernant les autres bureaux de l'Office de tourisme des Alpes Mancelles : 1 426 visiteurs ont fréquenté celui de Fresnay-sur-Sarthe et 263 celui de Beaumont-sur-Sarthe.

Ouvert depuis le 6 juillet 2022 : plein temps en juillet et août, septembre (mercredi, vendredi les après-midi et samedi et dimanche toute la journée).

Locaux de l'Office de Tourisme à Beaumont-sur-Sarthe Le projet avance

Dès 2023, l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles devrait pouvoir bénéficier de nouveaux locaux à Beaumont-sur-Sarthe. « Nous avons retenu l'architecte qui est chargé de réhabiliter le bâtiment acheté par la communauté de communes en 2022 et le permis de construire est déposé, annonce Philippe Rallu, premier vice-président en charge du développement touristique. Par conséquent, la procédure de travaux sera prochainement lancée. »

La communauté de communes prévoit de rénover 74 m² de locaux (sur les 351 m² que compte le bâtiment) au sein d'une maison située 1 rue de la Division Leclerc, proche de la Mairie.



Perspective de la future façade de l'Office de Tourisme à Beaumont-sur-Sarthe



Lundi 29 août, élus et habitants ont inauguré l'extension du parc animalier de Bourg-le-Roi. Cette opération a été conjointement menée par la communauté de communes et la commune de Bourg-le-Roi avec l'aide du Conseil Régional. Le site qui accueille de nombreux animaux, parfois méconnus, et charmants comme les alpagas et les chèvres anglo-nubiennes, connaît un succès croissant.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Les énergies renouvelables au cœur des projets

La communauté de communes vient de signer une promesse de vente pour l'achat d'une parcelle de 4,2 hectares dédiée à l'aménagement d'un parc photovoltaïque, au lieu-dit le Gué Ory à Sougé-le-Ganelon. Ce site comprendra 25 000 m² de panneaux solaires qui produiront de l'électricité destinée à être revendue à des fournisseurs d'énergie. D'autres projets similaires pourraient voir le jour dans l'année à venir.

En parallèle, la plus grande unité de méthanisation du département est en train d'être construite sur un terrain également vendu par la communauté de communes, sur la zone d'activités de Rouessé-Fontaine à la sortie de l'autoroute A28.

« À travers ces projets, la communauté de communes favorise la production d'énergies décarbonées et participe à la transition énergétique », affirme Philippe Rallu, premier vice-président en charge du développement économique.

Une première rencontre avec les entreprises

Jeudi 24 novembre, la communauté de communes participait à une soirée sur la thématique du bien-être au travail, en partenariat avec le Pays du Mans, la communauté de communes 4CPS et le club d'entreprises de la Haute Sarthe. Organisée à Sillé-le-Guillaume cette rencontre a permis aux chefs d'entreprises présents d'échanger avec des représentants de Santé au Travail 72, ainsi que des professionnels (naturopathe, masseur, conseiller pour la santé...), pour mieux prendre en compte le bien-être des salariés, les fidéliser et favoriser le

recrutement. « Cette initiative, qui pourrait être renouvelée, répond à la demande des entrepreneurs, encourage les synergies et participe à la dynamique locale », assure Philippe Rallu.



Une parcelle communautaire vendue pour un agrandissement

La communauté de communes a vendu, à l'entreprise de restauration de véhicules Resto'billage, pour lui permettre de s'agrandir, une parcelle sur la zone d'activités de la Pitoisière, à Maresché.

Un futur infirmier de pratique avancée en formation au centre de santé

« Les infirmiers de pratique avancée sont des professionnels formés pour assurer le suivi du traitement de patients dont l'état est stable. Ce dispositif permet aux médecins de se concentrer sur les interventions nécessitant réellement leur expertise. C'est un moyen innovant, parmi d'autres, de mieux garantir l'accès aux soins de tous les habitants, résume Yves Gérard, vice-président en charge de la santé. C'est pourquoi, après avoir accueilli un premier infirmier de pratique avancée début 2022, nous avons choisi d'accompagner la formation d'un infirmier, Paul Cabaret, qui souhaite évoluer pour acquérir ce nouveau statut. Nous l'avons salarié et pendant 2 ans, celui-ci partage son temps entre l'université et le centre intercommunal de santé à Fresnay-sur-Sarthe, où il travaille notamment sur les protocoles. De plus, il s'est engagé à exercer sur le territoire lorsqu'il sera diplômé ». Pour financer cette formation, la communauté de communes a reçu une aide de 60 000 € de l'Agence Régionale de Santé.



FYÉ ET SOUGÉ-LE-GANELON Nouvelles installations

Deux professionnelles de santé se sont récemment installées sur le territoire. Hélène Cabin, orthophoniste libérale exerce à plein temps au centre de soins de Sougé-le-Ganelon et Emilie Rey y Coral, sophrologue libérale, consulte à mi-temps à la maison médicale de Fyé. « Ces arrivées permettent de répondre à de réels besoins exprimés par la population », souligne Yves Gérard.

FYÉ Agrandissement de la maison médicale

En 2023, à la maison médicale de Fyé, des travaux vont être menés pour réaménager deux nouveaux cabinets de soins et agrandir les parkings, afin de pouvoir accueillir des praticiens supplémentaires sur le site.

CENTRE SOCIAUX

Une nouvelle directrice au centre social de la Haute Sarthe

Depuis la rentrée de septembre, Cécile Vaidie-Faty occupe le poste de directrice du centre social de la Haute Sarthe, dont les locaux sont à Oisseau-le-Petit et qui est co-financé par la communauté de communes.

Sa première mission est de piloter le renouvellement du nouveau projet social, qui doit être signé d'ici fin 2023 avec la Caisse d'Allocations Familiales pour assurer le financement des activités de la structure*. « Nous allons établir un bilan de nos actions, avant de définir nos axes prioritaires de travail pour les 3 prochaines années. Afin d'identifier

les besoins et d'y répondre au mieux, cette démarche fédère l'ensemble des acteurs locaux : professionnels, usagers, bénévoles associatifs, élus... », explique Cécile Vaidie-Faty.

Actuellement, le centre social de la Haute Sarthe, emploie 14 salariés. Il gère l'unique multi-accueil du territoire (15 places pour les enfants de 0 à 4 ans), le Relais Petite Enfance, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (pour les 3-12 ans), la distribution alimentaire et des animations pour les familles (éveil musical, ateliers cuisine...). « En ce début d'année, notre équipe intègre une nouvelle "référénte familles" qui va relancer les activités en direction de ce public, notamment les sorties. Précédemment agent du multi-



accueil, elle connaît déjà bien le territoire et ses habitants », souligne Cécile Vaidie-Faty qui apprécie beaucoup ses nouvelles fonctions et l'ambiance qui règne au sein de la structure. « Après avoir principalement travaillé au sein de collectivités, c'est une nouvelle aventure qui me permet d'évoluer et d'apprendre à mieux connaître le monde associatif. »

Déjà, la nouvelle directrice échange régulièrement avec ses collègues des centres sociaux de Beaumont-sur-Sarthe et Fresnay-sur-Sarthe afin de travailler en cohérence au bénéfice de tous.

* Les projets sociaux des centres sociaux de Beaumont-sur-Sarthe et Fresnay-sur-Sarthe ont été renouvelés fin 2022

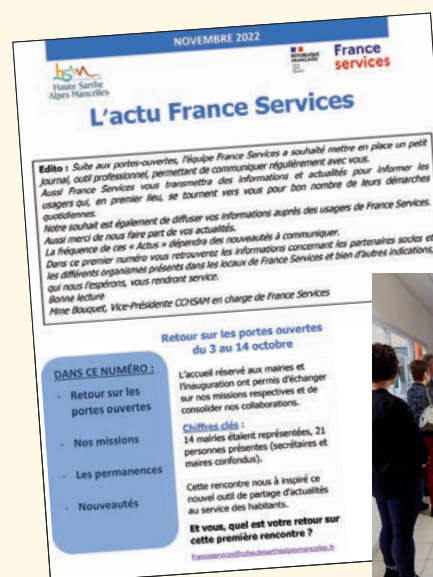


Une communication privilégiée avec les agents des communes

Du 3 au 14 octobre 2022, France Services organisait des portes ouvertes pour le public et ses partenaires.

À cette occasion, Agathe Hiron et Lauriane Poivet, toutes deux agents du service, avaient réservé une journée à l'accueil des élus et des agents administratifs municipaux. Cette initiative a suscité un grand intérêt de la part du public ciblé et a mis en évidence le souhait exprimé par les secrétaires de mairie de se rencontrer plus fréquemment, pour échanger des informations et des bonnes pratiques.

Dès à présent, cette réflexion s'est traduite par la création d'une lettre numérique ("newsletter") appelée "L'actu France Services" et diffusée spécifiquement aux agents des mairies du territoire. Conçu et réalisé entièrement par Agathe Hiron et Lauriane Poivet, cet outil de communication professionnel a la volonté d'apporter une information pratique et succincte que les secrétaires de mairie peuvent relayer auprès de leur public et qui les aide dans la pratique quotidienne de leurs fonctions. La première newsletter, parue en novembre, a également permis de rappeler l'ensemble des missions de France Services et de donner la liste des permanences accueillies dans les locaux de la rue Abbé Lelièvre, à Fresnay-sur-Sarthe.



21 élus et secrétaires de mairie, représentant 14 communes, ont participé à la rencontre dédiée aux responsables des collectivités.



Une enquête pour mieux vous connaître et vous servir

Comme le souligne Stéphanie Bouquet, vice-présidente en charge de France Services, « l'équipe de France Services a su impulser une belle dynamique, développant fréquemment des initiatives répondant aux besoins du public. » Ainsi, la structure est la deuxième antenne France Services la plus fréquentée de la Sarthe !

Aujourd'hui, le service lance une enquête auprès du public afin de mieux cerner les attentes.

Vous pouvez vous procurer ce questionnaire dans les locaux de France Services, sur le site internet de la communauté de communes (www.cchautesarthealpesmancelles.fr), ou y répondre sur ce lien :



La conseillère numérique élargit son public

Chargée d'accompagner les habitants dans leur maîtrise des outils informatiques, Charlène Bossard, la conseillère numérique mise à disposition par le Conseil départemental, continue d'assurer des permanences dans les communes, au plus près du terrain. Elle élargit également son public aux plus jeunes en se rendant dans les écoles et les centres de loisirs. « L'objectif de cette démarche est notamment d'encourager les enfants à échanger leurs connaissances avec leurs parents et grands-parents, affirme Stéphanie Bouquet. Nous souhaitons aussi que Charlène Bossard puisse intervenir dans les communes de l'ouest du territoire et restons, en ce sens, à l'écoute des maires. »

Un forum des métiers et de la formation, le 7 février 2023



Mardi 7 février, la communauté de communes organisera un forum des métiers et de la formation à Sillé-le-Guillaume, salle Maurice Termeau. Celui-ci sera dédié aux collégiens et aux lycéens, ainsi qu'aux jeunes de moins de 26 ans éloignés de l'emploi. Il sera proposé en partenariat avec les communautés de communes Maine Saosnois et 4CPS, la Mission locale Sarthe Nord, les clubs d'entreprises et le Conseil Régional. Près de 600 jeunes seront accueillis par une cinquantaine d'entrepreneurs et organismes de formation mobilisés pour ce forum local.

Ce forum permettra aux jeunes d'approfondir leurs connaissances des métiers et formations pour les aider à choisir une orientation professionnelle correspondant à leurs centres d'intérêt. Déjà, les entrepreneurs du territoire ont fait connaître leur volonté de participer à cette manifestation. Indéniablement, leur mobilisation contribuera à la réussite de ce forum.



LA COMMUNAUTÉ DE DE LA RÉNOVATION

Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)

- VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT OU BAILLEUR ?
- VOUS SOUHAITEZ DIMINUER VOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET RÉALISER DES TRAVAUX DANS CE BUT ?

Faites appel à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique Inhari, missionnée et financée par la communauté de communes, le Conseil Régional et le programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique).

- Ce service est gratuit



Un n° de téléphone : 02.61.67.18.75



- 🌐 Un site internet : [://inhari.fr](http://inhari.fr)



Une première réponse dès votre prise de contact



Un rendez-vous proposé sur le territoire pour des conseils approfondis pour définir les travaux



Un accompagnement pour obtenir des aides



Une liste d'artisans agréés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour bénéficier de MaPrimeRenov'

Une journée pour accompagner vos projets de rénovation énergétique

Vendredi 18 novembre, la communauté de communes a organisé une journée consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments, en partenariat avec Inhari, association intervenant sur le territoire pour favoriser la rénovation énergétique de l'habitat.



Témoignage d'un responsable commercial d'une entreprise de menuiserie



« Je suis responsable commercial d'une menuiserie installée dans le Nord Sarthe et rayonnant dans la Sarthe et l'Orne. Nous assurons tout type de chantiers de menuiserie (fermetures, aménagements extérieurs et de combles...), dont de nombreux travaux d'isolation de logements. L'entreprise est certifiée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) par l'Etat, après avoir été audité et démontrée qu'elle répond aux critères exigés. Ainsi, elle donne à ses clients la possibilité de bénéficier d'aides de l'État.

Avec la hausse des tarifs de l'énergie et du coût de réalisation des travaux neufs, de plus en plus d'habitants choisissent de rénover leur logement et, en particulier, d'en renforcer l'isolation thermique. Il y a une vraie prise de conscience et, comme nous le constatons sur le terrain, d'importants besoins.

De nombreux propriétaires se rapprochent de nous après avoir obtenu la liste des entreprises certifiées RGE auprès d'une plateforme de rénovation énergétique ou après s'être renseignés auprès de leurs mairies. Dans tous les cas, nous les conseillons et les accompagnons.

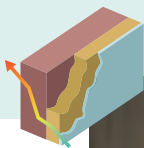
Mais, les démarches pour obtenir des aides sont souvent complexes et peuvent être dissuasives. C'est pourquoi, les plateformes comme Inhari sont très utiles. Elles permettent aux clients d'être entourés et d'avoir accès à l'ensemble des aides. Pour notre clientèle comme pour nous, c'est un gain de temps et l'assurance de voir aboutir les projets. »

Témoignage d'un propriétaire occupant ayant fait appel à la PTRE Inhari



« J'ai contacté Inhari, car je souhaitais remplacer ma chaudière au fuel par un équipement moins consommateur, moins coûteux et plus performant. Après un premier rendez-vous téléphonique et une rencontre avec un conseiller lors de l'une de ses permanences, nous avons convenu qu'il serait utile de commencer par renforcer l'isolation de mon logement. Inhari m'a fourni une liste d'entreprises labellisées RGE et j'ai pu, ainsi, faire effectuer plusieurs devis pour remplacer des fenêtres et améliorer l'isolation des murs. J'ai ensuite recontacté Inhari qui a étudié les différents devis pour me donner des explications techniques et s'assurer que les montants proposés correspondaient aux prix du marché. Le conseiller m'a également guidé dans les démarches d'obtention de MaPrimeRenov'. En parallèle, Inhari a étudié mon éligibilité, en fonction de mes revenus, aux aides de l'ANAH. Ensemble, nous avons monté un dossier pour remplacer ma chaudière au fuel par une pompe à chaleur. Les aides obtenues ont également permis de financer quasi intégralement l'isolation du plancher que je n'avais pas prévu de réaliser. »

COMMUNES AU SERVICE ÉNERGÉTIQUE



AU PROGRAMME

- Une matinée dédiée aux professionnels de l'habitat et du bâtiment pour les informer sur les dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements, les informer sur les agréments et les aides aux ménages.
- À la nuit tombée, une démonstration d'utilisation d'une caméra thermique réalisée par Inhari. Cet outil permet de visualiser les déperditions de chaleur provoquées par les ponts thermiques grâce à cette caméra à infrarouges. Cette technique liée à la visite de l'habitation permet un diagnostic complet pour préconiser les travaux de rénovation énergétique à engager.



PROGRAMME ACTEE SEQUOIA 3

La communauté de communes facilite la rénovation énergétique des bâtiments publics

Avec l'appui du Conseil départemental de la Sarthe, la communauté de communes a été retenue pour bénéficier du programme ACTEE SEQUOIA 3, dont la finalité est d'**accélérer la transition énergétique sur les territoires**.

OBJECTIF : accompagner les communes et la communauté de communes dans la réalisation des **audits énergétiques de leurs bâtiments**.

UN ACCOMPAGNEMENT

Un **économe de flux**, recruté par le Conseil départemental (via son Agence de Territoires de la Sarthe) est à la disposition des collectivités tout au long de l'année 2023, moyennant une participation financière de la collectivité. Il apporte son expertise technique pour :

- La réalisation d'un état des lieux énergétique sur les bâtiments ;
- Les préconisations d'améliorations ;
- La mise en place du suivi énergétique ;
- L'accompagnement des projets.

Des aides aux financements provenant de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) sont accessibles aux collectivités pour :

- La mise en œuvre d'audits ou études énergétiques ;
- L'achat de logiciels assurant le suivi de consommation ;
- Le lancement d'opérations de maîtrise d'œuvre.

Déjà, plusieurs communes du territoire, ainsi que la communauté de communes, ont fait appel aux services de l'économe de flux, dont la mission se poursuit jusqu'à fin 2023.

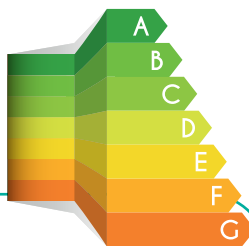
MOINS 40% DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS : UN NOUVEL OBJECTIF IMPOSÉ AUX COLLECTIVITÉS

Un décret de 2002, dit "tertiaire", impose désormais aux collectivités de diminuer la consommation énergétique de leurs bâtiments tertiaires (bureaux administratifs, écoles, lieux culturels, salles de sport, établissements de santé...).

OBJECTIFS : moins 40% d'ici 2030, moins 50% en 2040 et moins 60% en 2050.

Ce décret s'applique aux bâtiments d'une surface supérieure à 1 000 m², sous certaines conditions. Pour assurer le suivi de la baisse de leur consommation, les communes et les communautés de communes vont devoir s'équiper de logiciels spécifiques.

* Ce calcul s'effectue par rapport aux consommations observées en 2010.



« Au cours de ces derniers mois, nous avons passé 12 nouveaux marchés. Ceux-ci encadrent la gestion et la tarification de la collecte et du traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables déposés dans les Points d'Apport Volontaire ou dans les déchèteries », explique Lea Duval, vice-présidente en charge de la gestion des déchets. À l'issue de l'examen des offres des prestataires, les élus ont retenu les propositions les moins coûteuses, tout en veillant à préserver les services en place. Cependant, comme toutes les autres intercommunalités, nous devons face à une augmentation significative des tarifs pratiqués par les prestataires. » Celle-ci s'élèvera à 523 000 € par an.

Elle est due, pour moitié, à la hausse du marché de traitement des déchets en centre de tri. En effet, de plus en plus nombreuses, les erreurs de tri au niveau des Points d'Apport Volontaire (PAV) génèrent, pour le prestataire, du travail supplémentaire qu'il est dans l'obligation de refacturer à la collectivité. C'est pourquoi il est, plus que jamais, important que chaque citoyen fasse très

attention à ne déposer, dans ces PAV, que les déchets qui leur sont dédiés : papiers, emballages et briques en cartons, bouteilles et flacons vides en plastique, contenants en métal vides, emballages en plastique, verre...

« Dans ces conteneurs, il ne faut surtout pas jeter, comme c'est trop souvent le cas, les bouteilles, flacons ou boîtes de conserves pleines, les sacs poubelles, les résidus de litières, les emballages imbriqués, les équipements électriques et électroniques, les grands cartons, et autres gravats ou moteurs... », rappelle Lea Duval.

Une seconde prestation connaît une forte hausse : la collecte et le traitement des encombrants. « Cette catégorie de déchets correspond aux objets et produits que l'on ne sait pas encore valoriser et qui, par conséquent, sont obligatoirement enfouis. Or, les taxes sur l'enfouissement des déchets sont en augmentation constante et ont, par conséquent, un fort impact sur ce marché », poursuit la vice-présidente.

Cette évolution des dépenses contraint la communauté de communes à augmenter de

40€, dès 2023, le montant de la redevance annuelle sur la collecte et la gestion des déchets pour les particuliers, afin de préserver son équilibre budgétaire. *« C'est pourquoi nous devons trier toujours plus rigoureusement nos déchets, afin que nous puissions limiter la hausse des coûts de collecte et de traitement et, ainsi, contenir le tarif de la redevance,* réaffirme Lea Duval, expliquant que la communauté de communes va, en 2023, renforcer son travail de communication en direction des habitants, afin de diffuser mieux encore les consignes et les messages.

Vous pouvez étaler le paiement de la redevance sur quatre échéances, par prélèvement.

Faites-en la demande auprès des services de la communauté de communes, 2 rue Abbé Lelièvre à Fresnay-sur-Sarthe (tel : 02.43.34.34.59).

PAPERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE*

CONTENEUR PLASTIQUE, MÉTAL, PAPIER-CARTON

EMBALLAGES EN MÉTAL

+

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE :

Emballages alimentaires vides (emballage pizza, jambon...), emballages souples de pack de bouteilles, sacs plastiques, barquettes plastiques et en polystyrène, pots de yaourts, pots de crème, pots beurre, emballages médicaments vides...



* Uniquement les bouchons métalliques sont à mettre dans le conteneur jaune : plastique, métal, papier-carton

La déchèterie d'Ancinnes/Bourg-le-Roi est opérationnelle



Celle-ci est ouverte depuis le 5 septembre 2022. Elle a été inaugurée le 29 août en présence de nombreux élus communautaires et municipaux, du préfet de la Sarthe, de la conseillère régionale Anne Beauchef et des conseillers départementaux Fabienne Labrette-Ménager et Gérard Galpin.

Comme l'a rappelé le président de la communauté de communes, Philippe Martin, ce nouvel équipement permet d'assurer un parfait maillage du territoire désormais doté de trois déchèteries complémentaires à Beaumont-sur-Sarthe, Saint-Ouen-de-Mimbré et, à présent, à Ancinnes, au nord-est du périmètre communautaire. Chacune d'entre elles est ouverte à tous les habitants munis de la carte qui leur a été distribuée.

« Nous offrons un service de proximité, qui répond aux besoins des usagers, permet de réduire les déplacements des habitants, d'augmenter le taux de valorisation des déchets et de redonner vie à un bâtiment qui n'était plus occupé après avoir hébergé les services de la Direction Départementale de l'Équipement. »

La déchèterie est ouverte les lundi, jeudi toute la journée, ainsi que le vendredi après-midi. Par conséquent, du lundi matin au samedi

en fin d'après-midi, il est toujours possible d'accéder à l'une des trois déchèteries du territoire.

Le nouveau site comprend cinq quais dédiés aux dépôts du bois, du mobilier, des cartons, des encombrants et des métaux, ainsi qu'un local réservé aux collectes des Déchets Electriques et Electroniques (D3E) et aux Déchets Diffus Spécifiques (issus de produits chimiques). Des conteneurs pour le tri (verre, papiers, cartons, emballages plastique et en métal) sont également mis à disposition des habitants, de même qu'un collecteur de vêtements.

Le montant de l'investissement s'est élevé à 510 600 €. Il a été subventionné à 11% par l'Etat, à 49% par la Région des Pays de la Loire et à 10% par le Département de la Sarthe. Ainsi, la communauté de communes a dû financer 30% du coût des travaux.



RAPPEL

LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Déchèterie de Saint-Ouen-de-Mimbré et de Beaumont-sur-Sarthe

Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi
9h - 12h / 14h - 17h30

Déchèterie d'Ancinnes / Bourg-le-Roi
Lundi et jeudi 9h - 12h / 14h - 17h30
Vendredi 14h - 17h30

Dernier accès : 10 mn avant la fermeture

La présentation de la carte d'accès aux déchèteries est obligatoire.



NOUVEAU RÈGLEMENT POUR LES DÉCHÈTERIES

Les élus ont fait le choix d'éditer un règlement unique qui s'impose sur chacune des déchèteries de la communauté de communes, dans le but d'harmoniser le mode de fonctionnement de chaque équipement et, en particulier, d'y rappeler les règles de sécurité et le nombre de passages autorisés. Ce règlement est consultable sur le site internet de la communauté de communes, tout comme le règlement de collecte qui vient d'être mis à jour.

Le nombre de passages en déchèterie est désormais limité

La communauté de communes a fait le choix de limiter le nombre de passages gratuits en déchèterie.

Désormais, au-delà du 30^{ème} passage dans l'ensemble des trois déchèteries gérées par l'intercommunalité, les particuliers devront s'acquitter d'une somme de 10 € par passage. Celle-ci sera ajoutée à la facture de la redevance de l'année suivante.

Cette règle est également appliquée, à partir du 25^{ème} passage, aux professionnels en auto-entreprise et aux responsables d'entreprises du bâtiment n'employant pas de salarié.

À l'inverse, cette mesure ne s'applique pas aux autres professionnels du territoire, pour

lesquels le montant de la redevance est déjà plus élevé.

« Cette mesure doit nous permettre à la fois de renforcer la sécurité sur les sites des déchèteries, en limitant la circulation, et de mieux maîtriser nos dépenses », assure Lea Duval, vice-présidente, ajoutant que, désormais, les habitants n'ayant pas payé leur redevance se verront refuser l'entrée sur les trois déchèteries communautaires. Elle précise également que la carte d'accès aux déchèteries est personnelle et ne doit pas, par conséquent, être prêtée ou cédée !

1



UN DIAGNOSTIC DES MOBILITÉS

La première mission de Valentine Fauvarque est d'établir un diagnostic des mobilités en recensant l'ensemble des offres de transports (collectifs, solidaires, partagés...) et des infrastructures présentes sur le territoire de Haute Sarthe Alpes Mancelles. Dans ce but, elle va s'appuyer sur :

- Les réponses à l'enquête adressée aux habitants ;
- Ses entretiens avec les maires de la communauté de communes. « *Les élus vont m'apporter leur connaissance du terrain, des usages et des besoins de la population. Leur expertise m'est indispensable pour recenser les problématiques communes à l'ensemble du territoire, comprendre les attentes et cibler les actions, assure la chargée de mission. J'attache beaucoup d'importance à aller sur le terrain car je veux m'imprégner des lieux, de la vie des habitants pour envisager des solutions adaptées.* »
- Les rencontres avec le Comité des partenaires qui réunira des élus, des représentants d'associations, des chefs d'entreprises et des habitants volontaires. Ce groupe aura vocation à se réunir au moins une fois par an. Dans une logique de dialogue et de partage, chaque membre fera part de son expérience sur le terrain et de ses suggestions pour développer des mobilités collectives et actives.
- Les conclusions des groupes de travail regroupant les acteurs institutionnels et les partenaires locaux.

Participez à l'enquête mobilité !

Pour définir un Plan de Mobilité Simplifié répondant précisément à vos besoins, la communauté de communes veut mieux connaître vos usages et pratiques de déplacements sur le territoire. C'est pourquoi elle vous propose de répondre à l'enquête qualitative, ci-jointe et téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes (<https://www.cchautesarthealpesmancelles.fr/>).

Merci de retourner ce questionnaire par mail (contact@cchautesarthealpesmancelles.fr), à la communauté de communes (2 rue Abbé Lelièvre à Fresnay-sur-Sarthe) ou en mairie, avant le 28 janvier.



Une chargée de mission pour définir un plan d'actions sur la communauté de communes

Valentine Fauvarque occupe, depuis le 1^{er} novembre 2022, le poste de chargée de mission Mobilités. Sa mission de 12 mois consiste à aller au-devant des différents acteurs du territoire afin de mieux connaître les pratiques actuelles de mobilité et à accompagner les élus dans le choix des évolutions adaptées au territoire.

Originaire des Hauts-de-France, Valentine Fauvarque est titulaire d'un Master Développement Territorial Aménagement Environnement. Dans le cadre de ses études, elle a déjà travaillé sur le sujet des transports. « *Cette fonction de chargée de mission est mon premier emploi. Mon élu de référence est le Président de la communauté de communes et je travaille en lien étroit avec la Directrice Générale Adjointe, tout en disposant d'une réelle autonomie d'action* », précise Valentine Fauvarque, qui a le statut de Volontaire Territoriale en Administration, créé pour encourager les jeunes à travailler dans les collectivités territoriales rurales et co-financé par l'État.

2



DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE ET D'UN PLAN D' ACTIONS

À l'issue de cet état des lieux, qui servira de référence pour toute la suite de sa mission, des objectifs et des axes stratégiques seront définis, puis priorisés en Conseil communautaire. Ils permettront d'élaborer un Plan de Mobilité Simplifié dans lequel seront planifiées des actions portées par la communauté de communes.

Rejoignez le Comité des partenaires !

La communauté de communes vous propose de rejoindre le Comité des partenaires, qui sera ouvert aux habitants de la CCHSAM. « *Nous cherchons avant tout des citoyens motivés, curieux et qui acceptent d'échanger autour de leurs expériences. Il n'est pas nécessaire d'être un technicien des mobilités pour participer à cette instance* », précise Valentine Fauvarque.

Vous pouvez candidater, jusqu'au 18 janvier, en envoyant à la communauté de communes un message indiquant vos motivations en quelques lignes, et précisant vos nom, prénom, âge, sexe, adresse et contact mail ou (et) téléphonique.

Celui-ci peut être adressé par mail à l'adresse contact@cchautesarthealpesmancelles.fr ou par courrier au 2 rue Abbé Lelièvre, 72130 Fresnay-sur-Sarthe.

Six candidats seront sélectionnés par tirage au sort.



Dans le cadre de sa prise de compétence mobilité, la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles engage une démarche de diagnostic des mobilités sur son territoire.

Les mobilités impactent la vie quotidienne des habitants pour l'accessibilité aux services, au travail, aux études ou encore aux loisirs... Le coût, la simplicité d'utilisation, le développement durable sont des éléments déterminants dans le choix des modes de déplacement.

Afin de prendre part au diagnostic et de nous aider à améliorer la mobilité de tous sur nos communes, vous êtes invités à répondre aux questions proposées.

Le questionnaire est à retourner soit par mail (contact@cchautesarthealpesmancelles.fr), soit à déposer la communauté de communes ou en mairie avant le 28 janvier 2023.

Il est aussi possible de répondre en ligne via ce QR code (à ouvrir grâce à l'appareil photo de votre smartphone).



1. Votre mobilité

Pour vous, est-il facile ou difficile de vous déplacer sur les différents lieux concernant :

	Facile	Ni facile ni difficile	Difficile
L'emploi	☐	☐	☐
L'éducation/ la formation	☐	☐	☐
Les services de santé	☐	☐	☐
Les services administratifs	☐	☐	☐
Les commerces et services du quotidien	☐	☐	☐
Les loisirs	☐	☐	☐

Avez-vous déjà renoncé à une activité à cause d'une difficulté à vous déplacer ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'activité(s) :

Avez-vous :

Le permis de conduire ? ☐ Voiture ☐ BSR/AM ☐ Moto

☐ Aucun permis ☐ J'envisage de passer le permis ☐ Je n'ai pas les moyens de financer mon permis ☐ Je n'en ai pas besoin

☐ Une voiture ☐ Un scooter ☐ Une moto ☐ Un vélo à assistance électrique ☐ Un vélo

2. Vos déplacements

Vous vous rendez au travail en :

- | | | |
|--|---|--|
| ☐ Voiture | ☐ Voiture sans permis | ☐ Vélo classique |
| ☐ Vélo à assistance électrique | ☐ Bus/car | ☐ Train |
| ☐ Marchant | ☐ Covoiturage | ☐ Deux-roues motorisé |
| ☐ Sans activité professionnelle | ☐ Autre (précisez) : | |

Où travaillez-vous ?

- ☐ Dans votre commune de résidence
- ☐ Dans une autre commune de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles
- ☐ En dehors de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles
- ☐ Alençon ☐ Le Mans ☐ Autres



Où allez-vous généralement en dehors de vos déplacements domicile-travail (courses, tâches administratives, loisirs etc.) ?

	Très souvent	Assez souvent	Rarement	Jamais
Dans le centre de votre commune	☐	☐	☐	☐
A Fresnay-sur-Sarthe	☐	☐	☐	☐
A Saint-Léonard-des-Bois	☐	☐	☐	☐
A Beaumont-sur-Sarthe	☐	☐	☐	☐
A Alençon	☐	☐	☐	☐
Au Mans	☐	☐	☐	☐
A Mamers	☐	☐	☐	☐
Autre (précisez)	☐	☐	☐	☐

3. Votre connaissance des offres de mobilité

Avez-vous des difficultés à trouver des informations sur l'offre de mobilité ? (ex : horaires des trains ou des cars, acheter un billet, localisation des arrêts de car etc)

☐ Oui ☐ Non Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous ?.....

Connaissez-vous les ressources existantes suivantes ?

	Oui	Non
L'aide à la mobilité RESO'AP	☐	☐
L'aide à la mobilité CARBUR'PERA	☐	☐
France Services	☐	☐
Le conseiller numérique	☐	☐
L'offre TER	☐	☐
L'offre de car Aléop	☐	☐
Les aires de covoiturage	☐	☐
Les bornes de recharge pour véhicules électriques	☐	☐

4. Pour en savoir plus

Lorsque vous avez le choix, quels sont vos critères pour sélectionner un mode de déplacement ? (2 réponses maximum)

- ☐ Rapidité
 ☐ Sensibilité environnementale
 ☐ Coût
☐ Simplicité d'utilisation
 ☐ Confort
 ☐ Recherche d'une activité physique
☐ Autre (précisez) :

Avez-vous déjà utilisé le covoiturage dans vos déplacements (passager ou conducteur) ? ☐ Oui ☐ Non

Si non, pourquoi ?

- ☐ Difficulté à contacter un covoitureur
 ☐ Nécessite une trop grande organisation
 ☐ Peur d'être en retard
☐ Peu de rétribution financière
 ☐ Ne connais pas les outils pour covoiturer
 ☐ Manque de sécurité
☐ Autre :

5. Pour mieux vous connaître

Sexe : Âge :

Votre commune de résidence :

SALLE DE SPORTS À MARESCHE La réflexion se poursuit

Inscrite dans le projet de territoire, la construction d'une salle dédiée aux sports de raquettes (tennis de table, tennis, badminton...) reste d'actualité. « Notre priorité est de répondre aux besoins des associations locales et de leurs adhérents, explique Fabrice Goyer-Thierry, vice-président en charge des équipements sportifs. C'est pourquoi nous coopérons déjà avec le club de tennis de table de Maresché qui a exprimé ses attentes. Nous avons aussi interrogé les membres du tennis club de Beaumont-sur-Sarthe qui pourraient trouver un intérêt à jouer dans une nouvelle salle. Bien évidemment, la réalisation de cet équipement dépendra des subventions que nous obtiendrons. »

TERRAINS DE TENNIS DE SAINT-AUBIN-DE-LOCQUENAY L'expertise est en cours

Confrontée à des défauts de couverture qui provoquent des flaques d'eau sur les terrains de tennis, au sein du bâtiment sportif intercommunal de Saint-Aubin-de-Locquenay, la communauté de communes a engagé une procédure judiciaire. Celle-ci est lancée et l'expert désigné par le tribunal a déjà effectué plusieurs visites sur le site. Un rapport devrait prochainement être rendu. En fonction de ses conclusions, la communauté de communes mettra tout en œuvre pour que le toit du bâtiment soit rapidement réparé et que les usagers puissent jouer au tennis dans les meilleures conditions possibles, conformément à la volonté des élus qui ont initié la construction de ce complexe sportif en 2014.



Gymnase à Beaumont-sur-Sarthe Des vestiaires et des sanitaires rénovés pour le printemps

Le chantier de rénovation des vestiaires et des sanitaires du gymnase intercommunal de Beaumont-sur-Sarthe a démarré l'été dernier, pour une livraison prévue au début du printemps 2023. Les usagers disposeront, alors, d'équipements confortables, fonctionnels, isolés et moins consommateurs d'énergie.

En cette fin d'année 2022, les anciens vestiaires et sanitaires ont été détruits et la nouvelle structure extérieure (cloisons et toiture) est en place. Les aménagements intérieurs (sols, peintures, électricité, installation des sanitaires et du chauffage...) sont en cours de réalisation. La grande majorité des entreprises choisies pour ce chantier sont implantées sur le territoire de Haute Sarthe Alpes Mancelles ou en périphérie.

« Le choix a été fait de reconstruire les équipements au même emplacement et sur la même surface que les précédents », explique Jean-Louis Clément, vice-président en charge du patrimoine communautaire, précisant que, durant les

travaux, des vestiaires de substitution ont provisoirement été mis en place. Le nouveau bâtiment, adossé et ouvert sur le gymnase, sera divisé en deux pièces similaires disposant, chacune, d'équipements pour s'habiller et se laver. Les douches comprendront, notamment, des détecteurs qui réguleront le débit de l'eau en fonction du taux d'humidité, dans l'objectif d'optimiser la consommation d'eau.

Le montant prévisionnel des travaux est de 430 000 € HT. Il sera en partie couvert par des subventions de l'État et du Conseil Régional.

Vous recherchez un job d'été ?

La communauté de communes recrute l'équipe qui assurera, pour l'été 2023, la gestion et l'entretien des piscines communautaires à Fresnay-sur-Sarthe et Beaumont-sur-Sarthe.

Ces postes saisonniers sont notamment ouverts à tous les jeunes du territoire âgés de 16 ans et plus.

Déposez vos candidatures (avec CV et lettre de motivation) avant la fin du mois de février 2023, à la communauté de communes, 2 rue de l'Abbé Lelièvre, 72130 Fresnay-sur-Sarthe.

Les piscines ont retrouvé leur public

Gérées par la communauté de communes, les piscines de Fresnay-sur-Sarthe et Beaumont-sur-Sarthe ont respectivement accueilli, au cours de l'été 2022, 8 778 et 3 343 visiteurs, ce qui représente un nombre d'entrées global de 12 121.

« Ces chiffres de fréquentation sont équivalents à ceux que nous obtenions avant la crise sanitaire, constate Fabrice Goyer-Thierry, vice-président en charge des équipements sportifs, précisant qu'en 2019 le nombre d'entrées était de 12 291. Grâce au beau temps, nous avons même connu des résultats exceptionnels au mois d'août, notamment à Beaumont-sur-Sarthe. »

Dès à présent, les élus préparent la prochaine saison en s'attendant au recrutement du personnel estival. « Dans les mois à venir, nous allons également remplacer le système de chauffage de la piscine de Fresnay-sur-Sarthe, en installant une pompe à chaleur qui permettra, à la fois, de diminuer la consommation énergétique de l'équipement, tout en améliorant le confort des usagers », poursuit Fabrice Goyer-Thierry.



La communauté de communes veut faciliter l'accès des enfants aux activités culturelles

À travers un soutien financier sans cesse renouvelé au Mômofestival et au dispositif Ecole et cinéma, les élus affirment leur volonté de favoriser l'accès aux activités culturelles, de tous les enfants, à travers tout le territoire.

Mômofestival

Des spectacles de qualité pour plus de 550 enfants de la communauté de communes

Depuis 16 ans, de mi-novembre à mi-décembre, le Mômofestival propose aux enfants de Haute Sarthe Alpes Mancelles, des tout-petits aux collégiens, le meilleur du spectacle vivant au cœur des communes.

La communauté de communes subventionne ce festival à hauteur de 4 000 € par an. « Sans ce soutien et celui des communes qui mettent à disposition leurs salles, le festival ne pourrait pas exister », souligne Hugert Jégat, artiste professionnel et programmeur

bénévole de Mômofestival. La dynamique de la manifestation est également portée par les nombreux bénévoles du territoire qui font toujours preuve d'enthousiasme et d'une grande disponibilité.

Cette année encore, 10 écoles et 4 communes de la communauté de communes ont participé à cet événement, permettant à 550 enfants du territoire de voir l'un des 7 spectacles programmés. Toutes les représentations sont suivies d'un échange, toujours spontané et passionnant, entre les artistes et les enfants. « D'une année sur l'autre, nous retrouvons les enfants qui grandissent et se souviennent de tous les festivals qu'ils ont vécu. C'est magique ! », ajoute Hubert Jégat.



École de Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles

Une volonté d'être présente sur tout le territoire communautaire

Avec plus de 380 élèves inscrits pour cette année scolaire 2022-2023, l'École de Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles a retrouvé un effectif équivalent à celui qu'elle avait avant la crise sanitaire.

Dans cette dynamique, l'école continue à faire évoluer sa pédagogie en plaçant la pratique instrumentale au cœur de l'enseignement. Désormais, les élèves se familiarisent avec les instruments dès la première année de formation musicale. « Nous voulons éveiller les sens et privilégier le plaisir de jouer dès le plus jeune âge en plaçant l'oralité avant l'écrit », explique Laurent Rameau-Beunache, directeur de l'EMDT Haute Sarthe Alpes Mancelles. À l'évidence, cette formule renforce la motivation des élèves. »

L'école vient également de concrétiser la création d'un "Orchestre à l'école". Les enseignants de Vivoin ont été volontaires et ont lancé avec enthousiasme cette initiative qui permet aux 25 élèves des CE2 - CM1 de bénéficier d'une 1h30 hebdomadaire de travail en collectif, autour des instruments à vent et des percussions. La mairie de Vivoin et l'association des parents s'impliquent aussi dans cette expérience qui favorise l'éveil artistique et la sociabilisation de l'enfant et s'inscrit dans la continuité des interventions en milieu scolaire. « C'est un bel exemple de mutualisation entre les acteurs locaux », ajoute Fabrice Goyer-Thierry, vice-président en charge de la culture.

Libérée des contraintes sanitaires, l'équipe de l'école a relancé la dynamique des stages en bénéficiant d'un engagement renforcé du conservatoire d'Alençon comme pôle ressource.

Retenez ces dates

4 et 5 février : stage de musiques amplifiées
10 au 12 février : stage vent/percussions (orchestre d'harmonie)

15 au 17 avril : stage de cordes

13 et 14 mai : stage de guitare

21 juin : fête de la musique sur 3 sites (Ancinnes, Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe)

25 juin : gala de danse



Spectacle donné en décembre sous le chapiteau de Mimulus

Un bel exemple de partenariat entre l'ensemble jeune, l'orchestre d'harmonie et les arts du cirque.

Graines d'images et Ciné'ambul ouvrent le cinéma aux plus jeunes

L'association départementale Graines d'images pilote, pour toute la Sarthe, les deux dispositifs nationaux École et cinéma et Maternelle et cinéma qui offrent aux jeunes élèves la possibilité d'aller trois fois par an au cinéma dans le cadre scolaire

Ainsi, sur le territoire de la communauté de communes, une dizaine de séances sont à nouveau organisées durant cette année scolaire à la salle André Voisin de Fresnay-sur-Sarthe. Au total, 750 élèves de 11 écoles primaires et 360 élèves de 8 écoles maternelles bénéficieront de ce programme 2022-2023. Sur place, l'accueil est assuré par les bénévoles de l'association Fresnay Arts Festivités qui organisent également, chaque semaine, plusieurs séances de cinéma.

« Les classes qui s'intègrent au dispositif s'engagent à venir aux trois séances qui leurs sont dédiées, à raison d'une projection par trimestre. Il existe un programme adapté à chaque tranche d'âge (Maternelle, CP à CE2, CE2 à CM2), explique Laurent Dufeu, le coordinateur départemental de Graines d'images. L'objectif de ce dispositif est de faire découvrir aux enfants le chemin des salles de cinéma comme lieu d'échange d'une pratique culturelle et générateur de lien social. Ecole et cinéma, comme Maternelle et cinéma, éveille la curiosité des élèves et les ouvre à la magie du cinéma. » Dans cet esprit, Graines d'images organise des prévisionnements pour les professeurs et fournit pour chaque film, un kit pédagogique (dossier, visuels, extraits...) qui permet de travailler sur le film en amont et en aval de la projection.

Afin de favoriser la venue des enfants au cinéma, la communauté de communes soutient le dispositif en finançant le transport des élèves vers Fresnay-sur-Sarthe, à hauteur de 15 000 € par an. « Nous accordons également 2 500 € pour le fonctionnement de la salle André Voisin », précise Fabrice Goyer-Thierry, vice-président en charge de la culture. Depuis de nombreuses années, nous avons fait le choix de favoriser la mobilité culturelle de tous les enfants, animés par une volonté d'équité. C'est aussi le rôle de la collectivité. »

